



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
FRANCE TÉLÉCOM - ORANGE

COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Pouvoir d'achat : certains en parlent, FO Y TRAVAILLE !

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

Le contexte

Depuis l'été, avec une poussée inflationniste suivie à l'automne d'une crise financière mondiale, la situation économique a radicalement évolué. Les salariés, à France Télécom comme ailleurs, subissent de plein fouet ces phénomènes.

À France Télécom, la rémunération des actionnaires augmente de 40 % depuis 2005. Selon la direction, la crise financière n'aura pas d'influence sur la consommation des produits d'Orange, mais se refuse pour l'instant à réouvrir les négociations salariales !

Les actions de FO

Après d'âpres négociations, notre syndicat a été signataire de toute une série d'accords : accord salarial, intéressements annuel ou exceptionnel, participation, déblocage de la participation, plan épargne retraite, l'égalité professionnelle et salariale entre femme et homme...

Notre objectif dans ces accords est toujours de récupérer du pouvoir d'achat et une meilleure répartition des profits. Ce n'est pas la stratégie de certains syndicats qui refusent de signer ces accords, jugeant leur contenu trop insuffisant. Ceux-là se contentent de s'émouvoir, de critiquer voire de se taire. Qu'importe. La défense du salarié et de son pouvoir d'achat demeure notre fil conducteur.

À chaque négociation, nous prenons nos responsabilités et nous assumons, en restant vigilants à la mise en œuvre des nouveaux acquis issus de ces négociations.

Pouvoir d'achat, FO a obtenu :

- un accord salarial favorisant les salaires les plus bas,
- des augmentations générales supérieures aux augmentations managériales pour non cadres salariés de droit privé,
- l'augmentation du « budget promotion » pour les femmes, dans le cadre de l'égalité professionnelle,
- des mesures plus importantes de rattrapages des salaires dans le cadre de l'égalité salariale.

Répartition des profits, FO a obtenu :

- un accord d'intéressement qui a permis une augmentation du montant reversé,
- un accord d'intéressement exceptionnel avec versement d'une somme identique pour tous en 2008,
- un accord de participation en hausse,
- une augmentation de l'abondement de l'entreprise dans le cadre du PERCO.



La revendication n'est jamais terminée. Par exemple trop de cadres, du fait des effets pervers de la rémunération globale, n'ont pas eu d'augmentation. Trop de fonctionnaires non cadres ont eu des augmentations inférieures à l'inflation. Trop de salariés de droit privé ont eu des augmentations managériales à minima.

Plus que jamais, une augmentation générale des salaires des cadres et des non cadres est à l'ordre du jour.

FO revendique :

Pour les fonctionnaires :

- augmentation collective des CFT pour les non cadres et les cadres,
- garantie individuelle de l'évolution de la rémunération par rapport à l'inflation, y compris pour les CFC,
- reconnaissance des changements de métiers dans le déroulement de carrière,
- 15 points d'indice pour tous ceux qui n'ont pas eu de promotions depuis 20 ans.

Pour les cadres :

- pas d'augmentations salariales inférieures à l'inflation,
- mise en place de mesures de reconnaissance à l'ancienneté,
- mise en place d'une clause de revoyure après la publication des chiffres de l'inflation avec versement d'une prime exceptionnelle de rattrapage.

Pour les salariés de droit privé non cadres :

- pas d'augmentations salariales inférieures à l'inflation,
- augmentations générales en une seule fois au 1er janvier de l'année en cours,
- mise en place de mesures de reconnaissance à l'ancienneté,
- mise en place d'une clause de revoyure après la publication des chiffres de l'inflation avec versement d'une prime exceptionnelle de rattrapage.

Égalité :

- accélération des mesures favorisant la réduction des écarts Femmes/Hommes en matière de salaires et promotions.

POUR TOUS :

- un 13^e mois,
- augmentation du nombre de promotions,
- généralisation du chèque transport pour ceux qui n'ont pas accès aux transports collectifs aidés,
- revalorisation et harmonisation des chèques Restaurant,
- développement des points de restauration collective.



LE 22 JANVIER...

votez FO Communication

PARCE QUE LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE